

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION 2021

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiqué au client dès le début de la relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale. Vous envisagez de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

STATUTS ET AUTORITES DE TUTELLE

SOCIETE : GD FINANCE ET PATRIMOINE SIEGE SOCIAL : 38 Allée Albert Denvers - 59229 TETEGHEM TEL : 03.28.60.48.31 FAX : 03.28.60.48.11 E-MAIL : contact@gd-fp.com SITE INTERNET : www.gd-fp.com	N°SIREN : 528 185 937 NAF / APE : 6832 B RCS Dunkerque	Adhésion à un syndicat / Association professionnelle : Membre de : Association Nationale des Conseils Financiers CIF (ANACOFI-CIF) * ANACOFI IOBSP ANACOFI ASSURANCES ANACOFI IMMO
CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIERS (CIF) : n° E002708 – Conseil non indépendant www.anacofi.asso.fr www.orias.fr	Autorité de tutelle : www.amf-france.org	Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) : AIG - Numéro de Police : n° 2401.200/RD00035510L - CIF : Pour un montant de : 600.000 € Conseil en Gestion de Patrimoine : Pour un montant de : 150 000 €
DEMARCHEUR BANCAIRE ET FINANCIER : n° 11211527684YL - 11211527685YL	Autorités de tutelle : www.acpr.banque-france.fr www.banque-france.fr www.amf-france.org	Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) : AIG Démarchage Bancaire : Pour un montant de : 75.000 € PP - 300.000 € PM Démarchage Financier : Pour un montant de : 150.000 € PP - 600.000 € PM
INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT (IOBSP) : catégorie : COURTIER www.orias.fr	Autorité de tutelle : www.acpr.banque-france.fr	Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) : AIG - Pour un montant de : 500.000 € par sinistre et 800.000 € par période d'assurance
COURTIER EN ASSURANCE N°ORIAS : Catégorie B n° 11062878 www.orias.fr	Autorités de tutelle : www.acpr.banque-france.fr	Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) : AIG - Pour un montant de 2.000.000 €
TITULAIRE DE LA CARTE T (Transaction Immobilière) : n° CPI 5905 2018 000 030 891	Autorité de tutelle : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte d'Opale 24 Boulevard des Alliés CALAIS www.cotedopale.cci.fr	Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) : AIG - Pour un montant de : 150.000 € Garantie Financière : pour un montant de 110.000 €
CONSEIL JURIDIQUE ET REDACTION D'ACTES SOUS SEING PRIVE – exercés à titre accessoire aux activités visées ci-dessus		Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) : AIG - Pour un montant de : 70.000 €

*Votre conseiller s'est engagé à respecter le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association www.anacofi.asso.fr

PARTENAIRES* Liste évolutive au 31 décembre 2020 *Partenaires représentant au moins 10% du Chiffre d'Affaires

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
GREEN CITY	Promotion Immobilière	Convention de distribution	Commissions
GRUPE INFINITE	Promotion Immobilière	Convention de distribution	Commissions
COGEDIM	Promotion Immobilière	Convention de distribution	Commissions
OCEANIC	Promotion Immobilière	Convention de distribution	Commissions
DOMITYS	Promotion Immobilière	Convention de distribution	Commissions
CARRE HAUSMANN PROMOTION	Promotion Immobilière	Convention de distribution	Commissions
BANQUE POPULAIRE	Banque	Démarchage	Commissions/Honoraires
SOCIETE GENERALE	Banque	Démarchage	Commissions/Honoraires
BNP PARIBAS	Banque	Démarchage	Commissions/Honoraires
NATIXIS LIFE	Assurance	Courtier	Commissions
VIE PLUS	Assurance	Courtier	Commissions
GENERALI	Assurance	Courtier	Commissions
GENERALI PATRIMOINE	Assurance	Courtier	Commissions
AXA WEALTH SERVICES	Assurance / Bourse / Banque	Courtier / Démarchage	Commissions
ALPHEYS	Assurance / Bourse / Banque	Courtier / Démarchage	Commissions
APRIL	Assurance	Co-Courtage	Commissions
GFV SAINT VINCENT	Investissements Viticoles	Convention de distribution	Commissions/Honoraires
INTER INVEST	Investissements Industriels OM	Convention de distribution	Commissions/Honoraires
ECOFIP	Investissements Industriels OM	Convention de distribution	Commissions/Honoraires
FRANCE VALLEY	Société de Gestion Viticoles et Forêts	Convention de distribution	Commissions/Honoraires
EIFFEL INVESTMENT	Société de Gestion de FCPI	Convention de distribution	Commissions/Honoraires
VATEL CAPITAL	Société de Gestion de FIP/FCPI	Convention de distribution	Commissions/Honoraires
ODYSEE VENTURE	Société de Gestion de FIP	Convention de distribution	Commissions/Honoraires

Tel : 03 28 60 48 31 / Fax : 03 28 60 48 11 / E-mail : contact@gd-fp.com / www.gd-fp.com

SARL au capital de 53 000 Euros immatriculée au RCS de Dunkerque Siren n°528 185 937

Siège Social : 38 Allée Albert Denvers – 59229 TETEGHEM - APE/NAF: 6832 B – TVA Intra-communautaire n°FR64528185937

Membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI-CIF), association agréée AMF - Conseiller en Investissement Financier n°E002708

Courtier Intermédiaire en Opération de Banque et Services de Paiement - Courtier en Assurance ORIAS n°11062878 - www.orias.fr - Société de courtage d'assurance

Démarcheur Financier n° 1121527684YL - Carte professionnelle de transactions immobilières sans perception de fonds n° CPI 5905201800030891

Garantie financière et RCP n°2401.200/RD00035510L souscrites auprès d'AIG – Tour CB21 – 16 Place de l'Iris 92040 Paris La Défense

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

TARIF CONSEIL (HONORAIRES) 2021

Acte	HT	TTC
Tarif horaire de base	150 €	180 €
Forfait maximum Conseil en Investissement Financier	2.51% de l'investissement	3% de l'investissement
Forfait minimum Bilan Patrimonial	650 €	780 €
Forfait minimum Déclarations fiscales	100 €	120 €
Forfait minimum Bilan Successoral	400 €	480 €
Forfait minimum Analyse de portefeuille	200 €	240 €
Suivi annuel de patrimoine et produits financiers externes (montant minimum selon options choisies)	650 €	780 €
Recherche de Financement	450 €	540.00 €
Questions hors abonnement et aide administrative (minimum)	500 €	600 €

TARIF COURTAGE*

MONTANT	FRAIS D'ENTREE
0 à 50 000 €	1.5%
50 001 à 100 000 €	1.0%
100 001 € à 200 000 €	0.5%
Au-delà de 200 001 €	0%

Ce tarif fonctionne par niveau total de versements effectués par un même client, net de retraits.

*Tarif valable sur les produits pour lesquels les compagnies ne nous imposent pas une grille.

A NOTER :

- Pour les produits financiers, notre rémunération se fait par commissions et honoraires.
- Les produits de trésorerie courant et court terme peuvent bénéficier d'une tarification dérogatoire alléguée.
- En cas de versement réguliers, le niveau de frais est calculé sur une base de 5 ans de versements.
- Autres forfaits d'analyse possibles en fonction du cas et du patrimoine : justification dans la lettre de mission.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels peuvent s'ajouter des honoraires de conseils. Ils s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 85% * de ceux-ci. Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client sur simple demande.

*Représente la rémunération maximale en taux perçu par un conseiller intermédiaire de la part d'un partenaire et sur un client.

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par votre conseiller, sous l'autorité et la responsabilité du Gérant, afin de permettre la bonne réalisation des missions qui nous sont confiées. Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation client plus 5 ans et sont destinées notre usage interne. Elles peuvent être transmises à nos prestataires techniques ou aux partenaires auxquels le client sera apporté. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Aurélien DESAGES par mail : a.desages@gd-fp.com. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier 38 Allée Albert Denvers 59229 TETEGHEM
 Par tel/fax 03 28 60 48 31 / 03 28 60 48 11
 Par mail contact@gd-fp.com

En cas de réclamation relative à une opération traitée en collaboration avec un autre professionnel ou une autre entreprise, le client pourra s'adresser à chaque partie prenante du dossier pour la partie qui lui incombe et ceux, au regard de la lettre de mission. En cas de doute, nous lui fournirons les informations nécessaires à sa juste perception du dossier par retour de mail ou de courrier dans un délai maximum de 7 jours.

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Accusé réception dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, sauf si la réponse est apportée au client dans ce délai ;
 - Deux mois maximum après la date de réception de la réclamation sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.
- Une charte de la médiation est disponible sur simple demande.

Médiateur de l'**ANACOFI** : Médiateur de l'ANACOFI, 92 rue d'Amsterdam 75009 PARIS (compétent exclusivement pour différends entre professionnels)

Médiateur de l'**AMF** : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75 082 PARIS CEDEX 02

Médiateur de l'**ACPR** : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09

Médiateur **Immobilier et IOBSP** : ANM Conso, 62 Rue Tiquetonne 75002 PARIS

Signature(s) Client(s)

Précédé de la mention "lu et approuvé" :

Fait à..... le...../...../.....

GD FINANCE ET PATRIMOINE

38 Allée Albert Denvers
59229 TETEGHEM
Tél. 03 28 60 48 31
contact@gd-fp.com
www.gd-fp.com

Tel : 03 28 60 48 31 / Fax : 03 28 60 48 11 / E-mail : contact@gd-fp.com / www.gd-fp.com

SARL au capital de 53 000 Euros immatriculée au RCS de Dunkerque Siren n°528 185 937

Siège Social : 38 Allée Albert Denvers – 59229 TETEGHEM - APE/NAF: 6832 B – TVA Intra-communautaire n°FR64528185937

Membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI-CIF), association agréée AMF - Conseiller en Investissement Financier n°E002708

Courtier Intermédiaire en Opération de Banque et Services de Paiement - Courtier en Assurance ORIAS n°11062878 - www.orias.fr - Société de courtage d'assurance

Démarcheur Financier n° 1121527684YL - Carte professionnelle de transactions immobilières sans perception de fonds n° CPI 59052018000030891

Garantie financière et RCP n°2401.200/RD00035510L souscrites auprès d'AIG – Tour CB21 – 16 Place de l'Iris 92040 Paris La Défense